

Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire

Séance plénière du 30 juin 2020

Le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite :

- *Inciter le Conseil régional à inscrire sa démarche dans un plan global et transversal autour de la « jeunesse Néo-aquitaine »*
- *Insister sur les modalités de gouvernance dans le cadre d'une « collaboration efficiente » entre les différents acteurs de la région en complémentarité avec les différents plans déjà existants et opérationnels (ex. : le plan d'action de l'Education Nationale...)*
- *Que soit prise en compte la question du harcèlement dans le monde du travail*
- *Etendre et rendre obligatoire sur l'ensemble du territoire, la formation « Sentinelles & référents » pour tous les intervenants et la communauté éducative*
- *Que soit intégré dans une démarche de prévention et d'information, la question de la citoyenneté numérique pour lutter contre le cyber-harcèlement au travers de l'éducation sexuelle comme l'un des axes prioritaires de ce plan global et transversal autour de la « jeunesse »*
- *Que la notion de territoire soit davantage valorisée au travers de la création d'un dispositif opérationnel et de proximité.*

Plan global et transversal autour de la « jeunesse Néo-aquitaine »...

Le CESER Nouvelle-Aquitaine se réjouit et soutient la volonté du Conseil régional de mettre en place une politique volontariste de lutte contre le harcèlement scolaire, qui constitue un des maux dont souffre la jeunesse et dont les conséquences auprès des victimes peuvent être catastrophiques. Beaucoup d'enfants ne savent pas qu'ils en sont victimes. Parfois, les auteurs de ces actes ne se rendent pas compte de la gravité de ce qu'ils font, ni des conséquences.

S'il est normal que le projet de délibération s'intitulant « Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire » s'intéresse principalement aux lycées, compte tenu de la compétence régionale en la matière, le CESER propose que ce plan soit étendu aux lycées agricoles et aux CFA. Il invite la collectivité régionale à inscrire sa démarche dans un plan plus global et plus transversal autour de « la jeunesse Néo-aquitaine » en y intégrant la problématique du harcèlement scolaire en amont et en aval de la seule situation lycéenne.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite que la Région s'inscrive dans **l'élaboration d'un grand plan d'action pluriannuel dédié à la jeunesse Néo-aquitaine.**

La question de la prévention et de l'information par le biais de la formation...

La prévention doit démarrer très tôt. S'agissant du milieu scolaire, le CESER Nouvelle-Aquitaine considère que celle-ci doit démarrer dès la maternelle.

Le CESER s'interroge sur le lien qui est fait avec le décrochage scolaire. Le harcèlement peut générer bien des situations différentes mais ce sujet mérite à lui seul un traitement spécifique déconnecté de toute autre considération.

L'ensemble des acteurs, enfants et adultes qui sont en contact avec le milieu scolaire doit être sensibilisé, informé et formé.

La formation des personnels ne doit pas relever du volontariat mais avoir un caractère obligatoire et commune à tous. En effet, le volontariat a pour effet de privilégier les personnes déjà sensibles au sujet. C'est justement les autres qu'il faut toucher par le biais de la prévention, de l'information et de la formation.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine préconise que **la formation « Sentinelles et référents » soit rendue obligatoire pour tous les intervenants et la communauté éducative.**

La question de la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes...

Le CESER Nouvelle-Aquitaine insiste sur la bonne articulation entre les plans d'action portés par les différents acteurs Néo-aquitains.

De nombreuses actions existent déjà au sein de l'Education Nationale mais également à l'initiative d'associations, notamment d'éducation populaire.

Le CESER regrette que ce plan ne propose pas plus de passerelles avec le monde associatif, en particulier avec les associations sportives et culturelles, à la fois concernées par le sujet, mais qui peuvent également jouer un rôle de lien avec les jeunes en situation de harcèlement

Le CESER Nouvelle-Aquitaine préconise avec insistance **un renforcement avec le monde associatif qui peut-être et très impacté par le sujet en créant des passerelles qui peuvent se traduire de différentes manières opérationnelles** (sur le terrain) :

- par la mise en place de tiers-lieux permanents d'écoute et d'échange entre les jeunes, les représentants de la société civile et les structures référentes expertes du sujet...
- par le développement de plans d'action pluriannuels conjoints
- par de la veille permanente sur des bonnes pratiques
- ...

La question du harcèlement au travail...

Le harcèlement ne s'arrête souvent pas à la porte de l'école. La lutte contre le harcèlement doit se poursuivre dans le monde du travail.

En effet, le harcèlement au travail est extrêmement répandu et concerne environ 30% des salariés selon une enquête de l'Institut IPSOS¹. Cette enquête révélait également que 37% des salariés ont été témoins du harcèlement moral d'un collègue.

Cette problématique consiste à avoir des comportements, des paroles, des actes, des gestes ou des écrits répétés, pouvant porter atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité physique et psychologique des victimes, mettant en péril leur emploi ou dégradant le climat social. A cela s'ajoute les problématiques de

¹ **IPSOS** : Enquête « Trois salariés sur dix sont victimes de harcèlement moral au travail ».
Avis – Séance plénière du 30 juin 2020

harcèlement sexuel, dont une enquête du Défenseur des Droits de mars 2014 notait que 20% des femmes et des hommes déclaraient connaître au moins une personne victime dans le cadre de son travail.

Ces problématiques gangrènent le monde du travail et méritent un traitement aussi volontariste que la lutte contre le harcèlement scolaire qui se nourrissent tous des stéréotypes liés à la discrimination. Elles doivent donc être traitées en lien avec le Plan d'action régional « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine ».

La CESER invite enfin le Conseil régional à travailler en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'offrir aux victimes un accompagnement psychologique indispensable à leur reconstruction.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine rappelle que le Conseil régional a prévu d'intégrer la lutte contre le harcèlement scolaire dans les lycées dans son plan d'action régional « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine - Axe 3 : Renforcer l'égalité sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine / Accompagner et former la jeunesse ».

Le CESER préconise **le renforcement et/ou la création de passerelles de collaborations avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour lutter plus efficacement sur le harcèlement scolaire.**

La question de la citoyenneté numérique...

Le CESER Nouvelle-Aquitaine attire l'attention du Conseil régional sur le cyber-harcèlement. Les réseaux sociaux sont très utilisés, en particulier chez les jeunes, et peuvent constituer un terreau propice au harcèlement, notamment s'agissant de harcèlement sexuel. Face à cela, le CESER encourage le Conseil régional à renforcer en étroite collaboration avec l'Education Nationale via le CLEMI², les actions de sensibilisation et d'information sur les usages et les risques associées aux pratiques numériques de la jeunesse en complément d'autres interventions éducatives (ex. : l'éducation sexuelle).

Le CESER préconise la mise en place d'un plan d'action spécifique en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine propose que **soit inscrite dans ce plan global et transversal autour de « la jeunesse Néo-aquitaine », la problématique du cyber-harcèlement. Il souhaite que la Région travaille puis développe en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (à l'échelle nationale et régionale) un plan d'action spécifique.**

La question du territoire au travers d'un dispositif opérationnel et de proximité...

Le CESER, dans son rapport sur « l'Orientation Tout au Long de la Vie en Nouvelle-Aquitaine », souhaite proposer la création au sein des territoires d'un « Conseil Local de Coordination en matière d'Orientation Tout au Long de la Vie » (préconisation n°19) avec pour objectif de créer un lieu « opérationnel » de coordination et d'échanges au plus près des besoins du territoire.

S'agissant d'une question aussi sociétale et transversale que le harcèlement, qui a fortiori peut prendre de nombreuses formes, le CESER Nouvelle Aquitaine préconise la création d'espaces de partage et de travail permettant aux différents acteurs concernés de se retrouver sur les territoires, réunissant aussi bien le monde éducatif que les acteurs associatifs mais aussi les acteurs économiques et sociaux.

Le CESER préconise la mise en place d'un plan d'actions concrètes qui pourrait être coordonné par le Conseil régional.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine préconise la création au sein des territoires d'un « **Conseil Local de Coordination en matière d'Orientation Tout au Long de la Vie** ».

² **CLEMI** : Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information.
Avis – Séance plénière du 30 juin 2020



Proposition de la Commission 1 « Education, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Avec la contribution de la Commission 4 : « Economie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Cécile SAEZ-PAYENCET.



Vote sur l'avis du CESER
Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire

131 Votants
122 Pour
2 Contre
7 Abstentions

Adopté à la majorité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine